

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2016

L'an deux mille seize, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

Etaient présents : ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, BRIAND Laetitia, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, LAFFONT Maryse, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, TROPIS Karine, VATIN Marc.

Absents excusés : GRELAT Hélène.

Procurations : MAUFRAS Jean-Yves a donné procuration à LAFFONT Maryse, LOMBARD Stéphanie a donné procuration à TROPIS Karine, SARTORI Janine a donné procuration à DELMAS Gilbert.

Date de la convocation : 8 décembre 2016

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 15	Votants : 18
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 novembre 2016
- Présentation du Schéma de Mutualisation
- Plan Local de l'Habitat 2017 – 2022
- Stage d'initiation au Baby-sitting – Convention Commune/Sicoval
- École : Travaux création de trois classes et préau – Demande de subvention Travaux auprès de l'État et du Département
- Porter à connaissance
- Questions diverses

1 - Election du secrétaire de séance

A Maurel est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

2 – Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21/11//2016

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance 21 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

3 – Informations diverses

M. le Maire fait part de plusieurs informations à l'assemblée.

➤ 2^{ème} révision du SCOT

Le 16 décembre prochain aura lieu une réunion pour la 2^{ème} révision du SCOT au SMEAT. Cette révision doit supprimer les pixels sur certaines parties de notre territoire (ces pixels déterminent le potentiel de constructibilité). Pour rappel, le Conseil Municipal avait formulé certaines remarques notamment concernant la cohérence transport / aménagement de la zone d'activité du Rivel. Le Conseil de Communauté du Sicoval avait alors voté contre la première révision du SCOT. La Commission de Conciliation qui a suivi n'ayant pas donné de suite, sur pression du Préfet, certains engagements ont été pris, notamment la possibilité de lever toute limitation de constructibilité sur le Rivel à court terme.

Dans ce contexte, M. le Maire invite les membres du Conseil à participer à cette réunion du 16/12 pour marquer l'attachement de la commune à ce dossier.

➤ Population officielle au 01/01/2017

L'INSEE a donné le chiffre de la population officielle de la Commune au 1^{er} janvier 2017 : 2 585 habitants. La population officielle 2017 est calculée sur la base de 2014, et diffère de la population recensée en 2016 (2 641). La dotation de l'Etat est calculée sur la population officielle.

3 – Ordre du jour

M. le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour, en questions diverses, la Charte en matière de gestion de la relation à la population, initiée par le Sicoval.

3 – Délibération 2016/11/01 : Présentation du Schéma de Mutualisation

M. le Maire rappelle la présentation du Schéma de Mutualisation faite en novembre 2015.

Ce projet de schéma de mutualisation a été présenté en Conférence des Maires le 29 juin 2016 et transmis aux maires des communes-membres, afin que les Conseils Municipaux soient appelés à délibérer pour avis, conformément à la loi.

La Commune a d'ores et déjà pleinement participé à la mutualisation avec le marché relatif à l'assurance de la flotte automobile.

M. le Maire rappelle :

- le Schéma est défini par le cadre légal de la loi NOTRe ;
- les objectifs poursuivis sont les suivants :
 - améliorer le service aux usagers tout en restant à charges constantes
 - rendre plus efficaces les expertises et les ressources
 - préserver la proximité et l'accessibilité
 - renforcer la solidarité entre les communes
 - rationaliser les structures et les organisations, ainsi que les dépenses publiques
 - limiter la baisse de la DGF par l'effet de la politique incitative de l'Etat
- le Schéma doit s'accompagner de chiffrages précis : charges courantes et personnels, impacts sur la collectivité ;
- dix secteurs d'activités sont retenus pour la mutualisation :
 - l'aménagement, l'urbanisme et l'habitat
 - la commande publique
 - la communication
 - l'environnement
 - les finances
 - l'administration générale
 - les ressources humaines
 - la gestion des systèmes d'information
 - les services juridiques
 - les services techniques
- le schéma s'articule autour de neuf chantiers prioritaires portant sur des thématiques et des périmètres différents :
 - Achat
 - Juridique
 - Finances / comptabilité
 - Santé et prévention / sécurité des équipements
 - Formation
 - Systèmes d'information
 - Commande publique
 - Assurances
 - Innovation territoriale.

Pour préparer le schéma de mutualisation, la méthodologie retenue a été la suivante :

- une approche globale et transversale de la mutualisation : le périmètre d'étude portait sur les 36 communes,
- une construction du schéma en mode projet avec l'élaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic, la définition des besoins des communes et l'identification des pistes de mutualisation,
- un pilotage participatif avec la constitution de deux instances : COFIL et COTECH.

Le document reprend en outre les questions liées au diagnostic, à la gouvernance et à l'évaluation.

M. le Maire explique que toutes les communes n'adhèrent pas au Schéma, malgré une volonté affichée.

Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur les grands principes du Schéma de mutualisation, et certains sont très favorables à l'aspect opérationnel du projet. Il rappelle que beaucoup d'opérations sur la Commune ont déjà été réalisées dans le cadre de la mutualisation avec le Sicoval (ex : la rénovation des locaux de l'Âge Heureux).

M. Laffont demande comment sont fixés les tarifs des prestations.

M. le Maire répond qu'ils sont fixés dans le cadre de la démarche de mutualisation.

Pour certaines opérations le gain pour la Commune peut être moindre. Exemple : l'assurance de la flotte automobile, du fait de la taille de la flotte concernée.

Pour d'autres opérations, le gain serait plus net du fait de l'absence d'effet de marché avec une régie en direct et donc à prix coûtant. Exemple : l'entretien des véhicules par les services techniques du Sicoval.

F. Antoine exprime son désaccord sur ce point, considérant qu'il s'agit de concurrence déloyale envers les artisans.

M. Laffont lui répond qu'il s'agit de gérer les finances d'une collectivité le plus efficacement possible.

F. Antoine dit que les artisans payent la taxe professionnelle au Sicoval, sans en avoir les retombées économiques espérées du fait du travail en régie fait par le Sicoval – ex. l'aménagement des zones d'activité.

M. le Maire explique que pour créer et entretenir une zone d'activité il faut recourir à l'impôt. Il y a deux possibilités, le travail en régie directe ou le marché public. La collectivité doit choisir la solution la plus efficiente.

M. Laffont dit que le problème de la régie est l'absentéisme.

P. Adam répond qu'il faut considérer le coût dans sa totalité.

M. le Maire dit que l'on se trouve dans le domaine concurrentiel, même pour la collectivité.

P. Adam précise qu'il est nécessaire d'utiliser les outils existants. Or, il y a un garage au Sicoval. Donc il faut le rentabiliser et pérenniser les emplois.

F. Antoine renchérit en disant qu'il y a un hiatus dans le système car l'Etat dit donner de l'argent et par ailleurs taxe à tous les niveaux, intercommunal et communal.

M. le Maire répond que c'est le législateur – donc nos élus - qui l'a défini ainsi.

L'idée est bien de diminuer la dette avec un double effet : à court terme en redonnant de la compétitivité à la France au niveau international, et éviter d'avoir une dette qui ne cesse de croître et que l'on va transmettre aux prochaines générations – ce qui a été fait précédemment.

En l'état, M. le Maire reprend les objectifs principaux du Schéma, qui sont l'amélioration des services assurés par la collectivité, pour elle-même ou pour l'utilisateur, sur les neufs chantiers définis.

Il soumet cette démarche à délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Schéma de Mutualisation du Sicoval et donne un avis favorable.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

4 - Délibération 2016/11/02 : Plan Local de l'Habitat 2017 – 2022

A Maurel expose les grandes lignes du Plan Local de l'Habitat 2017/2022.

Le Sicoval bénéficie d'une attractivité très forte avec 1 000 habitants de plus par an en moyenne (2 500 en 2013 et 2014).

Le Plan prévoit la réalisation de 30 logements par an d'ici 2022, soit 150 logements.

Il prévoit également la préservation de l'espace naturel et agricole, à hauteur des 2/3.

F. Antoine demande combien le Sicoval perd-il de surface agricole par an.

M. le Maire répond que compte tenu de son mode de gestion des terres, le Sicoval ne perd actuellement aucune surface agricole. Cependant au niveau national on estime que l'équivalent d'un département est perdu tous les sept ans, au bénéfice de l'urbanisation.

Il rappelle à l'assemblée le déroulement de l'étude PLH, lancée par le Sicoval au mois de janvier 2014 :

- phase 1 : élaboration d'un diagnostic habitat
- phase 2 : définition d'orientations stratégiques
- phase 3 : présentation d'un programme d'actions.

Le diagnostic a été validé en novembre 2015. Il a été élaboré sur 2 ans.

Cette étude a donné lieu à plusieurs réunions de travail rassemblant des élus, des techniciens du Sicoval et des communes, des institutions (Etat, SMEAT, ...) et des professionnels de l'Habitat.

Les contenus de ces différentes phases ont été présentés à l'issue de chacune d'entre elles en réunions de territorialisation, aux Commissions Aménagement de l'Espace et PLH et Solidarité et Cohésion Sociale et au Conseil de Communauté du Sicoval.

Face aux enjeux et problématiques mis en avant par le diagnostic territorial du Sicoval, quatre orientations stratégiques sont définies :

- Orientation I : Maintenir l'attractivité du territoire du Sicoval
- Orientation II : Maîtriser la consommation foncière en polarisant le développement urbain
- Orientation III : Répondre aux besoins diversifiés des ménages et les accompagner dans leurs parcours résidentiels
- Orientation IV : S'assurer de la qualité d'usage, de l'adaptation et de la performance énergétique des

logements

Les orientations s'appuient sur une large concertation avec les communes et sur une co-construction des perspectives de production de logements. Il est prévu que le Sicoval puisse intervenir pour le compte des communes sur 4 missions : conseil, assistance, faisabilité et réalisation.

L'objectif sur le Sicoval se situe sur la production de 1 000 logements familiaux (hors logements étudiants) en moyenne par an sur 6 ans, pour accompagner la création d'emplois du bassin toulousain, dont 70 à 80% en ville intense nord et sud.

Les objectifs de construction sont fixés par chaque commune, conformément à leur souhait. Pour Ayguesvives il est prévu 30 logements / an en moyenne (pour rappel, Ayguesvives a validé pendant de très nombreuses années une cinquantaine de permis de construire par an).

A partir de ces orientations stratégiques un programme d'actions est décliné autour des principales thématiques suivantes :

- Les perspectives de production de logements par commune : un recensement établi avec les communes permet d'identifier un potentiel de 5 000 logements familiaux sur la période 2017-2022. Ce potentiel est territorialisé par commune en fonction des caractéristiques propres à chacune d'elle.
- La mise en place de niveaux d'intervention pour appuyer les communes dans leurs projets opérationnels.
- L'offre de logements aidés : il s'agit d'orienter 25% de la production neuve vers des logements locatifs sociaux et de 20 à 40% vers des logements en accession à prix abordable selon les secteurs du territoire.
- La gestion déléguée des aides à la pierre pour le logement social et l'accompagnement renforcé des communes et des organismes HLM pour une construction adaptée des logements aidés.
- La gestion des demandes et des attributions dans le parc locatif social sera travaillée à travers l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et la Conférence Intercommunale du Logement.
- La mise en œuvre d'une démarche BIMBY et l'identification du potentiel en renouvellement urbain afin de s'inscrire dans les principes de densification du tissu existant et de valorisation des secteurs déjà urbanisés.
- La qualité des logements neufs avec notamment la mise en place d'une convention de partenariat avec CERQUAL relative à certification NF Habitat.
- L'amélioration des logements existants à travers la poursuite du Programme d'Intérêt Général à destination des ménages modestes, la gestion déléguée des aides à la pierre, l'étude d'opportunité de la poursuite de la plateforme Rénoval et l'observation et la veille sur les copropriétés privées pour repérer d'éventuelles fragilités.
- Les logements dédiés pour répondre à des besoins spécifiques (l'hébergement d'urgence, le logement d'insertion et temporaire, le logement des jeunes et des personnes âgées, l'accueil des gens du voyage), dont le recensement fait état d'une perspective de 920 logements environ.
- La poursuite de l'Observatoire Territorial de l'Habitat, lequel permet la réalisation des bilans annuels du PLH, l'évaluation des actions mises en œuvre, le suivi des dynamiques des marchés immobiliers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Plan Local de l'Habitat 2017- 2022.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

5 – Délibération 2016/11/03 : Stage d'initiation au Baby-sitting – Convention Commune/Sicoval

S. Daza rappelle la teneur du stage, déjà présenté en Conseil Municipal du 21/11/2016.

L'objectif premier est de favoriser l'émancipation des jeunes. Il s'agit de les accompagner dans leur évolution vers l'autonomie, de leur permettre de prendre des responsabilités, de comprendre leur environnement, de s'y positionner et d'y intervenir.

Le stage est prévu du 6 au 10 février 2017.

Il s'adresse à des jeunes à partir de 15 ans. Un groupe de 12 jeunes au maximum est envisagé dont 6 jeunes d'Ayguesvives. Si ce quota n'est pas atteint, il sera alors possible d'élargir aux autres communes.

Prévu sur cinq jours, il débutera par des temps théoriques pour se terminer avec des temps de mise en pratique, une journée en ALSH et une demi-journée en crèche. Plusieurs thèmes autour de l'intégrité physique et morale des enfants ainsi que des sujets liés à l'exercice de la fonction de baby-sitter (législation, recherche de job, développement de l'enfant, besoins du nourrisson, sensibilisation à la lecture pour les tous petits et petits, relation avec les parents...) seront abordés durant la semaine.

Il convient donc d'établir une convention entre la Commune, organisatrice du projet et le Sicoval permettant ainsi de cadrer les modalités du stage.

Les parties conviennent de porter leur coopération sur :

- la mise en place du stage d'initiation à la garde d'enfants pour les jeunes à partir de 15 ans,
- la mise en place du réseau partenarial,
- la communication autour du projet,
- les inscriptions via la commune.

Les engagements de la commune sont :

- assurer la coordination pédagogique et l'organisation générale du stage,
- accueillir le stage et assurer l'organisation matérielle,
- assurer l'animation du réseau partenarial,
- prendre en charge les repas des jeunes,
- organiser les temps de préparation et d'évaluation du stage et du projet.

Les engagements du Sicoval sont :

- accueillir les jeunes pour un temps d'immersion dans les structures,
- permettre l'intervention d'agents pour des apports théoriques lors du stage,
- assurer l'impression et la diffusion des supports de communication liés au stage.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention Commune/Sicoval pour le stage de Baby-sitting.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

6 – École : Travaux création de trois classes et préau – Demande de subvention Travaux auprès de l'État et du Département

M. le Maire rappelle que le dossier est en chantier depuis de nombreux mois et que les grands principes ont été validés par les différents partenaires : école, parents d'élèves, personnel...

Le temps est venu de lancer l'ensemble des réalisations, notamment dans son montage financier.

Le projet initial portait sur un plan pluriannuel avec :

- phase 1 : Extension de l'école élémentaire avec accessibilité et préau
- phase 2 : Ecole maternelle et restaurant scolaire
- phase 3 : Rénovation énergétique.

Il y a actuellement des opportunités avec la Région, l'Etat/DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et le Département quant à la rénovation énergétique, mais les dossiers doivent être présentés très rapidement (15/01/2017 et 15/02/2017). Il est donc pertinent d'avancer la phase 3 en seconde position dans les réalisations.

Dans le cas d'attribution de subventions, la Commune dispose de 3 ans pour réaliser les travaux.

Stratégiquement, il est important de garder la priorité à l'extension de l'école élémentaire - le cœur même de l'opération- de façon à pouvoir se libérer de la location des Algeco, recourir à l'emprunt et disposer de conditions d'accueil plus favorables.

L'objectif de financement est de 60% par subventions (30% Région et 30% DETR) au titre de la rénovation énergétique.

Phase 1 : Extension de l'école élémentaire avec accessibilité et préau

P. Adam et S. Daza exposent les différentes options travaillées en commission et soumises à l'architecte du Sicoval.

P. Adam présente le chiffrage préliminaire de l'Avant Projet Sommaire :

- Les travaux d'études et honoraires sont évalués à 89 010.00 € HT

Contrôle technique	8 000
CSPS	4 000
Géomètre	2 000
Géotechnicien Etude de sol	5 000
Honoraires Programmiste	14 050
Honoraires Architecte	55 960
	89 010 HT

- et de construction à 529 000 € HT

Soit un total de 618 010 € HT

Selon un plan de financement ci-après :

DETR Etudes	89 010 € HT	30 %	26 703 €
-------------	-------------	------	----------

Autofinancement/ emprunt			62 307 €
			89 010 €
DETR Travaux	529 000 € HT	30 %	158 700 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	529 000 € HT	30 %	158 700 €
Autofinancement / emprunt			211 600 €
			529 000 €
			618 010 €

F. Antoine fait remarquer que les phases d'Études sont extrêmement coûteuses.

M. le Maire explique qu'il s'agit de l'ensemble des études : programmiste, architecte, contrôle sécurité et prévention, géométriques...

M. Laffont s'étonne que le Département ne finance qu'à 30% alors qu'il s'agit d'une école.

M. le Maire répond que le Département ne finance jamais la partie Études, seulement les travaux. D'autre part, dans le cas d'une demande conjointe de subvention DETR, le taux passe de 40% à 30%.

P. Adam précise qu'initialement il y avait 3 tranches de travaux de 500 000€ HT. Or, la nouvelle donne fait que la première tranche sera supérieure à la prévision, les tranches 2 et 3 seront moindres.

M. le Maire précise aussi qu'une partie des études est commune aux 3 tranches.

F. Antoine demande quel est le délai de réalisation.

P. Adam répond que la livraison est prévue pour la rentrée 2018, avec des travaux en priorité sur les périodes de vacances scolaires.

M. Laffont demande si l'étude de sol demandée ne va pas impacter le coût de la construction.

P. Adam répond que c'est possible en fonction du résultat. Cependant, l'emprise de la construction étant la même que celle des bâtiments existants, il ne devrait pas y avoir de surprise. La Commune étant classée en PPRS (Plan de Prévention des Risques Sécheresse) cette étude est obligatoire.

Phase 2 : Rénovation énergétique

M. le Maire expose qu'il s'agit de procéder à la rénovation énergétique de l'ensemble existant du groupe scolaire et du restaurant scolaire, construits dans les années 1980.

M. Vatin présente le retour du diagnostic énergétique et ses préconisations :

- remplacement des baies vitrées
- isolation des réseaux passant dans les combles
- pose de robinets thermostatiques.

L'objectif est d'atteindre 30% d'économie d'énergie sur l'ensemble des travaux.

Un premier chiffrage a été fait pour le remplacement des baies vitrées élémentaire, maternelle et restaurant scolaire, la pose de volets roulants et la commande électrique générale de l'ensemble.

Les travaux estimés pour la rénovation énergétique des bâtiments s'élèvent à 172 067.84 € HT selon un plan prévisionnel de financement ci-après :

ETAT DETR	172 067.84 € HT	30 %	51 620.35 €
REGION	172 067.84 € HT	Plafond	50 000.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	122 067.84 € HT	30 %	36 620.35 €
PART COMMUNALE		20 %	33 827.14 €
			172 067.84 € HT

F. Antoine demande si la TVA est récupérée car la somme est énorme.

P. Adam répond qu'effectivement la TVA est récupérée mais partiellement et à N+2. Il faut donc avancer la somme.

F. Antoine demande si au final les deux phases seront concomitantes.

M. Vatin confirme et explique qu'il était nécessaire de saisir les opportunités du triple financement, vu les projets en cours, et donc d'anticiper la rénovation énergétique.

M. le Maire complète en expliquant qu'exceptionnellement, le Département s'est engagé à versé les subventions l'année des travaux et non deux ans après comme c'est la règle habituellement.

D'autre part, les 30% de subvention DETR et 30% de subvention Département sont cumulables sur la somme totale, soit 60%.

La rénovation énergétique est intéressante car nous aurons un retour sur investissement au niveau consommation.

Au titre de la DETR, si l'Etat accepte les deux projets et que nous ne soyons pas retenus au titre de la Région, il faudra prioriser les travaux, donc opérer un choix.

Si la DETR ne choisit qu'un seul projet, celui retenu par la Commune sera le projet d'extension de l'école élémentaire.

Délibération 2016/11/04 : Travaux d'extension à l'école élémentaire – Demande de subvention DETR 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2017 pour les honoraires et travaux d'extension de l'école élémentaire.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2016/11/05 : Travaux d'extension à l'école élémentaire – Demande de subvention Département

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'extension de l'école élémentaire.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2016/11/06 : Rénovation énergétique à l'école primaire – Demande de subvention DETR 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2017 pour la rénovation énergétique de l'école primaire.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2016/11/07 : Rénovation énergétique à l'école primaire – Demande de subvention Région/Contrat Régional Unique

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Régional au titre de la rénovation énergétique de l'école primaire.

Délibération 2016/11/08 : Rénovation énergétique à l'école primaire – Demande de subvention Département

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la rénovation énergétique de l'école primaire.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

7 – Porter à connaissance

➤ **Marché Tracteur Tondeuse**

Choix de la société : LAURAGAIS MOTOCULTURE
Pour un montant 24 500 € HT soit 29 400 € TTC
REPRISE matériel Shibaura : 3 500 €

➤ **Ventes Concessions**

- Famille BRESSOLLES : deux concessions renouvellement Famille Périès et Famille Calmet
- Famille GUYADER Jean-Claude
- Famille RACAUD Pierre
- Famille DESACHY-GAMBAZZA Carmen
- Famille ROMAIN Danielle
- Famille DUPLANTIER Francis
- Famille BOUILLON

➤ **Virement de crédits n°4**

31004 Code INSEE	COMMUNE D AYGUESVIVES Budget Communal	DM n°4 2016
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Virement de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65541 : Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	130,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	130,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-34 : MATERIEL CANTINE	0,00 €	130,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	130,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	130,00 €	130,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

12 – Questions diverses

➤ **Charte en matière de relations avec la population, initiée par le Sicoval**

M. le Maire expose le cadre de la démarche, basé sur le développement de la qualité dans les relations avec la population et le développement de la qualité dans les réponses apportées. Il précise le fonctionnement de plus en plus lié entre les communes et l'Intercommunalité. Au final, pour l'usager, la question reste celle-ci : Qui fait quoi ? Qui est à même de renseigner au mieux l'usager des services publics sur le territoire ? C'est souvent la Mairie –guichet unique- qui a la préférence des citoyens.

Un groupe d'élus du Sicoval a travaillé sur cette question.

Le Sicoval propose aujourd'hui une Charte, programme de gestion de la relation avec la population, qui se traduit notamment par l'amélioration de la façon dont on dialogue avec les usagers (courrier, courriel, téléphone, guichet...) compte-tenu du nombre croissant d'échanges collectivité/citoyen.

Ce programme peut aller également jusqu'au management qualité.

Certaines communes, tel Castanet, ont déjà mis en place des procédures d'assurance qualité. Il existe aussi des labels.

M. le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur cette Charte, qui peut être un acte fondateur. Cela permettra ensuite de travailler sur des outils mutualisés (information, logiciels de gestion de la relation, procédures...) –socle de travail en commun entre toutes les communes et le Sicoval :

- Modernisation : téléprocédures, fichier unique numérique...
- Traçabilité et suivi des demandes
- Simplification
- Pratique d'écoute et de consultation
- Amélioration qualité
- Evaluation régulière
- Bonnes pratiques en matière d'accueil

M. le Maire énonce les grands principes de la Charte :

- Arrêter le « C'est pas moi, c'est l'autre »
- Arrêter le « Veuillez rappeler... »
- Etre garant de ses réponses en lien avec ses propres compétences
- Organiser la traçabilité et le suivi des demandes entre collectivités
- Systématiser l'accusé de réception pour toute demande
- Adapter le délai de réponse au type de demande, au-delà des délais légaux
- Annoncer le délai de traitement des demandes

- Professionnaliser les agents d'accueil

M. Laffont trouve que cette Charte est une très bonne idée au regard de l'accueil réservé par certaines collectivités et demande s'il y a des formations prévues.

M. le Maire répond qu'il y aura bien sûr des formations proposées mais il faut au préalable que les communes approuvent la Charte. Il explique qu'il y a de grandes disparités entre et au sein des communes.

L'idée est bien d'enrichir en professionnalisant.

Plus le travail ira dans ce sens et plus les usagers seront en confiance avec la collectivité.

F. Antoine trouve qu'il n'y a pas assez d'information sur le Sicoval dans les communes.

M. le Maire explique que le Sicoval a opéré une refonte complète de son site internet pour plus d'information et de clarté.

Le bulletin papier grand public a été abandonné – trop peu d'abonnés - au bénéfice des nouveaux médias d'information : site, facebook, twitter... plus réactifs. D'autre part il existe maintenant un intranet très riche, réservé aux élus.

F. Emery trouve qu'il y a trop d'informations pour les citoyens et qu'il serait nécessaire de rendre saillantes certaines questions pour qu'elles soient perçues.

M. le Maire indique qu'il existe maintenant une newsletter au Sicoval avec l'essentiel de l'information et il invite chacun à s'y abonner.

M. le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce et le mandate pour le vote de cette Charte au Sicoval, lui donnant ainsi plus de force.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Charte en matière de relations avec la population et mandate M. le Maire pour sa signature.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

➤ **Photos des fermes pour le PLU**

A Maurel cherche des personnes disponibles pour aller faire les photos des 28 fermes ou maisons isolées de la Commune pour les inclure dans le PLU. Les propriétaires ont été informés par courrier, 2 ont refusé.

Il s'agit de leur permettre de faire potentiellement des travaux sur des bâtiments qui n'ont jamais eu de permis de construire en justifiant dans notre PLU l'aspect actuel des maisons, juger de la qualité architecturale pour de futurs projets de construction.

M. le Maire précise que le Règlement d'Urbanisme prévoit pour les fermes ou maisons isolées, construites sur des terrains non constructibles, que la Commune puisse accorder des autorisations de travaux à hauteur de 60 m2.

Mais cela n'est possible que dans la mesure où nous avons un recensement précis, avec photos, des fermes concernées.

Il s'agit de préparer l'avenir et de considérer le potentiel de construction ;

Cela permettra aussi de vérifier, sur la base du PLU, que les propriétaires n'auront pas construit sans permis.

A Maurel ajoute qu'après cette opération le PLU de la Commune sera complet. Il remercie les personnes qui pourront aider.

➤ **ICEA – panneaux photovoltaïques**

M. Vatin informe l'assemblée que l'association ICEA souhaite recontacter la Commune.

M. le Maire répond que la principale remarque, formulée par le Conseil précédemment, était que cette association allait devenir une société et qu'il était prudent d'attendre que cette mutation soit réalisée. Dont acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H40